

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 21/01/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, PATEY Stéphanie, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir : ROSSETTO Claudine à LINARES François, GOMEZ-GEIL Clémentine à DENOUVION Victor.

Était absente : TOUILE EL HARROUFF Sofia.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents	: 26
Votants	: 28
Pour	: 28
Contre	:
Abstention	:

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-17 – DÉNOMINATION DU NOUVEAU PARKING DE LA M820

M. LINARÈS, rapporteur, rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. La dénomination des voies communales, ainsi que des voies privées ouvertes à la circulation publique, relève du libre choix du Conseil municipal, dont la délibération est exécutoire de plein droit.

Dans ce cadre, la commune de Saint-Jory, en lien avec Toulouse Métropole, a récemment réalisé un nouveau parking situé sur la M820, destiné notamment à faciliter l'accès et le stationnement à proximité des commerces.

Afin d'en faciliter l'identification et le repérage par les usagers, il est proposé d'attribuer une dénomination officielle à cet équipement communal.

Il est ainsi proposé de dénommer ce parking **Docteur Louis SIRE (1910-1988)**, en hommage à l'ancien médecin généraliste à Saint-Jory. Durant de nombreuses années, il fut le seul médecin de la commune. Propriétaire foncier sur Saint-Jory, sa maison et son cabinet étaient par ailleurs limitrophes de l'emprise de ce nouveau parking. Cette dénomination vise à honorer l'engagement professionnel et humain du Dr SIRE au service des habitants de la commune, ainsi que son ancrage historique dans ce secteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la dénomination du nouveau parking de la M820 Parking Docteur Louis SIRE ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 09 FEV. 2026

Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20260127-DELIB202617-DE
Reçu le 03/02/2026

